



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 18 Décembre 2019

Convocation : le 10 décembre 2019

LE MERCREDI DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Étaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, SEILLE François, BILLON Michel, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, Mmes AGOSTO Claude.

Absent(s) excusé(es) : PICHARD Guillaume

Pouvoir(s) :

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Frédérique BAUER est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

EGLISE

- Point sur les travaux

Monsieur le Maire précise qu'une réception provisoire a été effectuée ce jour. Les délais ont été difficiles à respecter notamment pour l'entreprise BONNET. Des travaux de menuiseries restent à faire et seront effectués en janvier ; en effet, la pose des bancs n'est pas terminée et la pose de portes sont également en attente. Le porche lui a été posé avant la réception. Dans la partie baptistère, il restera la couverture, le sol, et la porte.

Monsieur le Maire tient à rappeler que pour l'ensemble des entreprises intervenues sur l'Eglise ont effectué un travail exceptionnel tout comme Monsieur SEMICHON Maître d'œuvre sur l'opération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la messe de Noël aura bien lieu en l'Eglise d'Ouarville comme convenu. Afin de garantir l'état de propreté de l'Eglise, Monsieur le Maire précise qu'un devis à l'entreprise Prest a été demandé pour une prestation de dépoussiérage des boiseries. Le montant de ce devis s'élève à 630 €. Compte tenu du montant non négligeable, Monsieur le Maire propose de ne pas retenir ce devis et invite les conseillers à effectuer ce ménage le lundi 23 décembre à 18h00.

- Résultat de la consultation du lot couverture du baptistère : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente les 2 offres reçues pour les travaux de couverture du baptistère :

L'entreprise CADET conception et tradition pour un montant de 17 847.21 € HT

Et l'entreprise BONNET & fils pour un montant à 33760.00 € HT ramené à 23 260.00 €HT suite à une erreur dans son offre.

Compte tenu du résultat, le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise CADET conception et tradition pour un montant de 17 847.21 €HT.

- Avenant Lot 3 menuiserie - Entreprise Bonnet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un devis pour la restauration des lambris de la Nef et du parquet sous la chaire avait été validé en conseil municipal de septembre 2019. Il convient aujourd'hui de valider cette décision par un avenant au marché de menuiserie dont l'entreprise BONNET est attributaire.

A l'unanimité, l'avenant pour un montant de 5 078.22€ est validé.

- Bilan financier

Monsieur le Maire propose d'effectuer un bilan financier de l'Eglise. Le montant global de l'opération s'élève à 907 19.54 € TTC.

Il précise qu'une erreur dans le prévisionnel du budget 2019 a été effectuée. C'est pourquoi pour finir cette opération, il conviendra de réinscrire des crédits budgétaires à hauteur de 169 105.71 € sur l'exercice 2020. Cette somme sera à confirmer quand les travaux seront totalement achevés.

- Décision modificative complémentaire : virement de crédits

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit budgétaire afin de pouvoir payer la dernière facture pour l'opération de l'Église en investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

Par conséquent, les inscriptions budgétaires sont rectifiées, comme suit :

En section d'investissement, en dépenses :

- Une augmentation des crédits au chapitre 23 – compte 2313 : + 1000.00 €
- Une diminution des crédits au chapitre 21 – compte 2158 : - 1000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative sur le budget principal de la commune 231.

AFFAIRES GENERALES

- Certificat d'urbanisme : traitement d'une demande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été demandée pour un terrain se trouvant à l'entrée d'Edeville. A l'époque au moment des travaux de rénovation du réseau AEP, Monsieur le Maire avait proposé d'amener les réseaux aux endroits des parcelles se situant à cet endroit mais n'ayant aucune demandes des propriétaires concernant une éventuelle viabilisation, les réseaux n'ont pas été amenés. Monsieur le Maire souhaite connaître la position actuelle du conseil municipal.

L'assemblée revalide cette décision et s'engage à amener les réseaux d'eau si une demande de construction sur ces parcelles avait lieu.

- Acquisition de terrains : négociations en cours pour l'acquisition de petites parcelles dans la future zone 1 AU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du PLUi, plusieurs parcelles ont été zonées constructibles dans l'éventualité de la construction d'un lotissement (quartier de la Vigne). Plusieurs acquisitions de terrains par la commune sont en cours. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les propriétaires pour les parcelles restantes. Ils sont en cours de réflexions et redonneront réponse en janvier

- Adressage – Création de noms de rues

Dans le cadre de l'étude de déploiement de la fibre optique pour la commune d'Ouarville, certaines adresses ne figurent pas dans la base de données nationale utilisées pour les réseaux de fibres optiques (clés médiapost).

Il convient donc de créer des adresses afin que les bâtiments y correspondant puissent bénéficier d'un raccordement à la fibre lors de l'ouverture commerciale du réseau.

Après discussions, le conseil municipal décide la création des rues suivantes

-Rue d'Edeville, route départementale 334 dans le bourg en sortant d'Ouarville par la rue de Paris.

Cette rue concerne les parcelles ZX0027 ; ZX0018 ; ZX0056 ; YR0028 ; YR0035

-Route d'Edeville, route départementale 334 en allant sur Edeville depuis le contournement. Cette rue concerne la parcelle ZX0061

-Route de Louville, route départementale 107, en allant sur Louville la chenard depuis le contournement.

Cette rue concerne les parcelles YC0011 et YC0135

-Chemin Saint Mathurin, chemin rural n°27, de la route de Réclainville D17 jusqu'à la route de Louville la Chenard D107.

Cette rue concerne les parcelles YC0082-84-87 ; YC0029-81-83-85 ; YC0051 et YC0033

-Impasse Saint Mathurin, donnant sur le chemin saint Mathurin à partir du rond point en voie sans issue

Cette rue concerne les parcelles YC00133-134-112-114-116-103-106-55

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté de numérotation sera effectué pour chaque bâtiment concerné.

- Commerces ambulants : demande d'emplacement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux nouvelles demandes d'emplacement ont été sollicitées.

La première pour un commerce de fruits et légumes ; épicerie fine et première nécessité

Et la seconde pour la vente de pizzas.

Après échanges, le conseil municipal valide ces deux demandes d'emplacements. Une réponse positive sera apportée aux personnes.

- Report compétence eau : renouvellement de la délibération

Considérant que les conseils municipaux vont être renouvelés en mars 2020, et que les conseillers municipaux actuels ne peuvent s'engager sur une compétence aussi stratégique, et au vu des délais restreints pour un transfert à la Communauté de Communes Cœur de Beauce ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du maire,

- Demande un report de la compétence distribution d'eau potable au 1^{er} janvier 2026
- Donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette décision

FINANCES

- Fixation des tarifs pour 2020

Tarifs des concessions dans le cimetière

Les tarifs 2020 de concessions au cimetière sont fixés comme suit :

Durée	Concession ordinaire	Taxe de superposition		Cavurne	Columbarium (*)	Taxe pour dépôt d'urne supplémentaire
	2020			2020	2020	
15 ans	**			**	250.00 €	50.00 €
30 ans	180.00 €	72.00 €		300.00 €	450.00 €	
50 ans	270.00 €	108.00 €		450.00 €	650.00 €	
Plaque gravée pour columbarium					125.00 €	
Plaquette gravée pour le totem du jardin du souvenir					105.00 €	

Tarifs des prestations de service de la bibliothèque :

Le Conseil Municipal reconduit pour 2020 les tarifs des prestations de service de la bibliothèque :

- Adhésion à la bibliothèque : 0/18 ans : gratuit - Adulte : 5 €
- Connexion à internet : gratuit
- Photocopie de document et impression de pages internet :
 - Photocopie noir et blanc : 0,15 € l'unité
 - Photocopie couleur : 0,50 € l'unité
- Envoi par fax : 0,20 € la feuille.

Tarifs de location des jardins communaux :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2019 pour la période du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020 de la manière suivante :

- Parcelle avec alimentation en eau : 30 €/an
- Parcelle sans alimentation en eau : 20 €/an

Tarifs de location de la salle :

Monsieur le Maire rappelle la décision 2018 : « Il est proposé d'augmenter légèrement les locations pour les résidents de la commune afin d'atteindre au fil du temps un rapport de 1 pour 2 entre les résidents de la commune et les résidents hors commune. »

Les tarifs de locations de salles sont proposés et votés comme suit :

Espace des 4 Vents

TYPE DE LOCATION	Résidents de la commune		Résidents hors commune	
	Tarifs	Arrhes	Tarifs	Arrhes
Journée 24 h (8 h / 8 h)				
Grande salle + cuisine	225 €	40 €	450 €	80 €
Petite salle + cuisine	110 €	20 €	220 €	40 €
Assemblée générale ou réunion ou vin d'honneur				
Grande salle + cuisine	100 €	40 €	200 €	40 €
Petite salle + cuisine	50 €	20 €	100 €	20 €
Chauffage				
Grande salle	48 €		48 €	
Petite salle	27 €		27 €	
Equipement				
Sono + vidéo	21 €		31 €	
CAUTION	Grande salle	450 €	Petite salle	220 €

Salle Ferron :

	Résidents de la commune	Résidents hors commune	Associations de la Commune
Salle	110 €	220 €	Gratuit
Chauffage	27 €	27 €	Gratuit
Caution	220 €		Gratuit
Arrhes	20 €	40 €	Gratuit

- Autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et sollicite l'approbation du Conseil Municipal :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses dans les conditions exposées ci-dessus, pour tous les budgets : Principal, eau, assainissement, chapitres d'investissement 20, 21 et 23.

- Renouvellement de la prise en charge partielle de la complémentaire des agents

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2020 la prise en charge partielle de la complémentaire santé des agents dès lors qu'ils justifient que leur mutuelle est labellisée, les agents bénéficient d'une prise en charge de leur complémentaire santé par la commune pour la somme forfaitaire de 20 € mensuel, au prorata temporis.

- Indemnités de gardiennage de l'Église et chefs de corp des pompiers (2019)

Le Maire informe le Conseil municipal des indemnité fixées et versées pour :

Gardiennage de l'Église : 120.97 €

Chefs de corps des pompiers : 35.31 €

FESTIVITES

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des vœux à venir.

Vœux à la population du dimanche 5 janvier 2020

- Les galettes seront commandées à la boulangerie TUDOT-VAUDRON
- Les Boissons seront commandées à Maison SAVOURE
- Les lots restent à acheter : Frédérique BAUER, Guillaume PICHARD et Claude AGOSTO géreront ces achats.
- Les invitations aux nouveaux arrivants seront envoyées par le secrétariat.

Monsieur Frédéric MINARD propose de renouveler le questionnaire sur les centres d'intérêts des personnes comme il a été proposé au repas des aînés

Vœux au personnel du mardi 14 janvier 2020

Monsieur le Maire précise que le programme reste inchangé à 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire précise que la plantation des arbres à la carrière est terminée. Le résultat est satisfaisant. D'autres plantations pourront être faites au milieu de la carrière.

- 2) Monsieur le Maire demande à ce qu'une confirmation de la facturation du nivellement de l'ancienne décharge soit faite en prenant une délibération. A l'unanimité, Le conseil municipal décide de maintenir la facture émise à L'EARL CHATIN pour un montant de 1202.40 € correspondant à 50% de la facture de l'entreprise BESNARD TP.
- 3) Stationnement rue d'Orléans : Monsieur le Maire propose de fixer un rendez-vous sur place pour définir les zones à peindre en jaune comme cela avait été suggéré lors d'une précédente séance.
- 4) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Beauce a voté une indemnité de frais de fonctionnement pour le modulaire installé à l'espace des 4 Vents. Le montant de l'indemnité s'élève à 2747.59 € par année scolaire.
- 5) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Marché DSP pour le fonctionnement de l'usine d'incinération a été renouvelé dernièrement. C'est le groupe SUEZ qui est à nouveau attributaire de ce marché. Monsieur le Maire précise que l'indemnité de fortagage que nous percevons chaque année ne bouge pas puisque c'est un accord avec SITREVA
- 6) Évolution du centre de secours : le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau chef de corp est en cours de recrutement suite à la démission du chef de corp actuellement en fonction.
- 7) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le sondage du réseau d'assainissement route d'Edeville sera réalisé le jeudi 19 décembre par l'entreprise Villedieu.
- 8) Bilan spectacle de Noël : Le spectacle a beaucoup plu aux enfants comme aux parents ; une belle représentation qui change des années précédentes. Monsieur le Maire remercie le Père Noël pour sa venue

TOUR DE TABLE

Il est constaté qu'un problème de caniveau a lieu rue d'Orléans (près de la mare) ; il convient de prendre contact avec l'entreprise qui a effectué les travaux.

Madame BAUER précise qu'un nid de poule important est formé sur le rond de la Départementale D17 à l'entrée d'Ouarville ; le service routier du Conseil Départemental va être prévenu.

Monsieur CLAVIER précise que le fossé de la zone du Bois Gaillard n'a toujours pas été curé. Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès des services de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Monsieur PINEAU signale que les feuilles ne sont pas ramassées aux abords du portillon du terrain de boules, ce qui empêche son ouverture. Monsieur le Maire va prévenir les services techniques.

N'ayant plus aucunes questions, la séance est levée à 22h58.

Copie intégrale,
Le Maire.